

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou Escadron CIE.GD. CASTELSARRASIN		ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL DE CONSTATATIONS - SAISIE	DIS	
Unité BT. VERDUN SUR GARONNE			N° Pièce 04	N° Feuillet 1
Code unité 02463	Procès-Verbal .00218/2001			

Nous soussigné Gendarme Jean-Marc LAFFARGUE, APJ à la compagnie de CASTELSARRASIN, en résidence à VERDUN SUR GARONNE,
Vu les articles 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes.

Ce jour, premier avril deux mille un à quinze heures, en présence de M. CHASTANG Jean Louis, expert judiciaire requis par nos soins, nous procédons à des constatations sur le véhicule PEUGEOT 106 conduit par PELLO Alexia au moment de l'accident.

Nous ne constatons aucune trace de choc ou trace de frottement sur la carrosserie du côté gauche du véhicule. En revanche, nous remarquons que la partie extérieure du rétroviseur gauche est manquante. Ce rétroviseur a visiblement été déboîté de son logement mais n'a pas été arraché.

Nous nous rendons sur les lieux de l'accident afin de retrouver la partie manquante. Celle-ci est retrouvée sur l'accotement à proximité des lieux où le véhicule PEUGEOT 106 s'est immobilisé. Elle se situe à 3,60 mètres du bord de la route, à 14,50 m du point fixe n° 1 et à 19,50 m du point fixe n° 2.

Nous constatons que son extrémité est râpée sur une largeur de 24 mm. Une trace grisâtre recouvre en partie cette râpure.

Nous procédons à la saisie de cette partie du rétroviseur. Nous en portons mention sur l'inventaire des pièces à conviction et la plaçons sous scellé n° 1.

L'objet saisi sera mis à la disposition du procureur de la République de MONTAUBAN en même temps que les pièces de la procédure.

Fait et clos le premier avril deux mille un à quinze heures trente

L'APJ

2